



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

10 avril 2018

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17 Pouvoir(s) : 0 Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GUERINEAU Christophe, CITRON Jacques, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, POISSON Bertrand, THUILLIER Alain, CHOFFY Patrick ; MMES CHATELAIN Danièle, PETIT Christine, DUPRE Céline,

Absents excusés : M. GAUCHER Dominique, MME DAVID Gwendoline

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

Ordre du Jour

1. Approbation du compte de gestion 2017 – budget principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2017 - budget Principal

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre ROUSSEAU désigné pour présider la séance et présenter le compte administratif, le Conseil Communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, le compte administratif 2017 - Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement)	Excédent =	171 017.46 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	2 088 896.24 €
- Résultat de clôture	Excédent =	2 259 913.70 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2017 (investissement)	Excédent =	1 107 053.36 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit =	96 192.12 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	1 010 861.24 €

3. Affectation du résultat – budget principal

Vu le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 pour le budget principal, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	2 259 913.70 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté	=	1 010 861.24 €

4. Dotation de solidarité communautaire

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'instituer pour l'exercice 2018 une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 74 000€ pour l'ensemble des membres ; de fixer les critères de répartition comme suit :

- Critère démographique : proportionnel à la population DGF : 26 %
 - Critère de richesse fiscale : inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant : 40 %
 - Critère de ressource fiscale : proportionnel à la recette fiscale IFER : 21,5 %
 - Critère de nuisance des infrastructures : proportionnel aux nuisances reconnues des infrastructures du territoire (éoliennes et autoroutes) : 12,5 %
- De dire que les communes d'Attray, Bazoches-les-Gallerandes, Charmont-en-Beauce, Châtillon le Roi, Chaussy, Crottes en Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais et Léouville ont des nuisances équivalentes générées par les infrastructures du territoire.
- De dire que la répartition de la dotation s'établit comme suit :

	Démographie	Richesse fiscale communale	IFER	Nuisances des infrastructures	TOTAL DOTATION
100%	26%	40%	21.5%	12.5%	
Andonville	619.78 €	1 972.31 €	- €	- €	2 592.00 €
Attray	598.41 €	1 789.80 €	- €	1 027.78 €	3 416.00 €
Bazoches-les-Gall.	4 188.88 €	1 709.16 €	2 199.08 €	1 027.78 €	9 125.00 €
Boisseaux	1 319.71 €	2 720.52 €	- €	- €	4 040.00 €
Charmont-en-Beauce	1 087.29 €	1 883.92 €	4 552.26 €	1 027.78 €	8 551.00 €
Chatillon-le-Roi	772.05 €	2 272.31 €	- €	1 027.78 €	4 072.00 €
Chaussy	943.03 €	2 072.74 €	61.78 €	1 027.78 €	4 105.00 €
Crottes-en-Pithiverais	932.34 €	2 059.85 €	- €	1 027.78 €	4 020.00 €
Erceville	918.98 €	2 349.07 €	- €	- €	3 268.00 €
Greneville-en-Beauce	1 862.02 €	2 116.97 €	4 316.17 €	1 027.78 €	9 323.00 €
Jouy-en-Pithiverais	707.94 €	1 707.90 €	2 023.23 €	1 027.78 €	5 467.00 €
Léouville	235.09 €	1 925.65 €	- €	1 027.78 €	3 189.00 €
Oison	395.37 €	1 618.65 €	17.09 €	- €	2 031.00 €
Outarville	3 884.33 €	1 719.01 €	155.41 €	- €	5 759.00 €
Tivernon	774.72 €	1 682.06 €	2 584.93 €	- €	5 042.00 €
TOTAL	19 240 €	29 600 €	15 910 €	9 250 €	73 999.83 €

5. Taux de fiscalité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux de fiscalité comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 16.18 %
- Taxe d'habitation : 7.26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,54 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 15,15 %

6. Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions comme suit :

Article	Association	Montant alloué 2018
6574	Association Musique d'Outarville	400.00 €
6574	Association Dans les Ouches	600.00 €
6574	Association Sauvegarde Patrimoine Beaucerc	250.00 €
6574	Association LIVRAMI	500 €
6574	Association PES45	2 097.00 €
6574	Initiative Loiret	2 801.20 €
6574	Cultivons l'Avenir du Pithiverais	250.00 €
6574	Association Ensemble pour la vie	2 035.00 €
6574	Association CDOS du Loiret	1 800.00 €
6574	Collège + Foyer + UNSS	5 900.00 €
6574	Association Les Indiana Jones	122.00 €
6574	Coopérative Scolaire ABE	3 375.00 €
6574	Coopérative Scolaire Outarville Maternelle	615.00 €
6574	Coopérative Scolaire Outarville Primaire	1 215.00 €
6574	Coopérative Scolaire GCGJ	815.00 €
TOTAL		22 775.20 €

7. Adoption du budget principal 2018

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme 7 327 201.70 € en section de fonctionnement et 6 038 409.46 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	1 310 959.30 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 690 613.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 327 600.78 €
66	Charges financières	36 479.45 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
014	Atténuation des produits	530 128.00 €
042	Opérations d'ordre	133 550.27 €
022	Dépenses imprévues	172 369.95 €
023	Virement à la section d'investissement	2 115 500.95 €
	TOTAL	7 327 201.70 €

Section de Fonctionnement – Recettes

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	40 000.00 €
70	Produits des services	409 677.25 €
73	Impôts et taxes	3 437 698.50 €
74	Dotations, subventions et participations	1 174 703.94 €
75	Autres produits de la gestion courante	1 000.00 €
77	Produits exceptionnels	3 000.00 €
042	Opérations d'ordre	1 208.31 €
002	Excédent d'exploitation	2 259 913.70 €
		0.00 €
	TOTAL	7 327 201.70 €

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	172 240.15 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	70 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	33 083.00 €
21	Immobilisations corporelles	562 526.00 €
23	Immobilisations en cours	5 199 352.00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
040	Amortissements	1 208.31 €
001	Déficit investissement	0.00 €
TOTAL		6 038 409.46 €

Section d'Investissement – Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	900 000.00 €
13	Subvention d'équipement	1 678 497.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
28	Amortissement des immobilisations	133 550.27 €
024	Produit de cession des immobilisations	200 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 115 500.95 €
040	Opérations d'ordres de transfert	0.00 €
001	Excédent d'investissement	1 010 861.24 €
TOTAL		6 038 409.46 €

8. Approbation du compte de gestion 2017 – budget SPANC

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9. Approbation du compte administratif 2017 – budget SPANC

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre ROUSSEAU, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2017 – Budget Spanc ; lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement)	Déficit =	21 996.36 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	110 065.98 €
- Résultat de clôture	Excédent =	88 069.62 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2017 (investissement)	Déficit =	72 762.41 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	42 061.57 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit =	30 700.84 €
- Solde des restes à réaliser	=	74 541.71 €

- Besoin réel de financement Positif = 0.00 €

10. Affectation de résultat – budget SPANC

Vu le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 pour le budget annexe SPANC, Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en fonctionnement sur l'exercice 2017 du budget annexe SPANC donne lieu à un excédent de 88 069.62 € ; Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un déficit de 30 700.84 € ; Considérant que le solde des restes à réaliser d'investissement donne lieu à un excédent de 74 541.71 € ;

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 88 069.62 €
Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 30 700.84 €

11. Approbation du budget SPANC 2018

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif SPANC s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme 114 669.62 € en section de fonctionnement et 246 761.34 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	23 768.79 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 200.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	32 545.84 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre	1 155.00 €
TOTAL		114 669.62 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	6 600,00 €
002	Excédent d'exploitation	88 069.62 €
TOTAL		114 669.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	3 000.00 €
001	Déficit d'investissement reporté	30 700.84 €
45	Opérations pour compte de tiers	213 060.50 €
TOTAL		246 761.34 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
040	Amortissement	1 155.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	213 060.50 €
022	Virement de la section de fonctionnement	32 545 .84 €
TOTAL		246 761.34 €

12. Autorisation de signature du bail de location de terrain avec la société CTL

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer le bail de location d'un terrain cadastré ZM 664 sur la commune de Bazoches les Gallerandes avec la société CTL.

Le bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2018 avec un loyer annuel de 1200€.

13. Convention portant constitution d'une entente intercommunautaire entre la CCPNL, CCDP, CCPG en matière de stratégie de développement économique intercommunautaire

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention portant création d'une entente intercommunautaire entre la CCPNL, la CCDP et la CCPG en matière de stratégie de développement économique intercommunautaire.

14. Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la région Centre-Val de Loire et les CC Plaine du Nord Loiret, du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention entre la Région Centre-Val de Loire et les CCPNL, CCDP, CCPG relative à la mise en œuvre d'un partenariat économique.

15. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE	TEMPS HEBDO	ANNUALISE	Modification temps hebdo	DATE
Adjoint administratif principal 1ère classe	15/35eme	Oui	28/35ème	01/05/2018

16. Motion contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

Le Conseil Communautaire décide de prendre une motion contre le rapport Spinetta relatif à l'avenir du transport ferroviaire qui préconise un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

17. Affaires diverses

- Travaux en cours : les travaux relatifs à la création d'un Espace de Services Publics sur la commune d'Outarville devraient se terminer aux alentours du 15 Juin 2018. Le nouveau siège communautaire situé dans les locaux de l'ancien collège de Bazoches devrait être prêt en Octobre 2018. Enfin l'extension du groupe scolaire de Boisseaux devrait se terminer durant le 1^{er} trimestre 2019.
- Le prochain atelier du SCOT se tiendra le 25 Avril de 13h30 à 17h à Andonville

Jean Marc LIROT

Daniel POINCLOUX

Christophe GUERINEAU

Bertrand POISSON

Jacques CITRON

Jean Louis BRISSON

Danielle CHATELAIN

Martial BOURGEOIS

Valérie LEBLOND

Christine PETIT

Didier THOMAS

Alain THULLIER

Céline DUPRE

Michel CHAMBRIN

Pierre ROUSSEAU

Philippe DESFORGES

